# **CONSEIL MUNICIPAL**

## Compte-rendu de la réunion Du 30 Janvier 2018

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1. Adoption du compte rendu de la séance précédente
- 2. Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Délégations au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

L'an deux mille dix-huit, le trente Janvier à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le vingt-deux Janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille - LEMKHAYER Kamal, Adjoints - BARRY François – MILLOT-MAYSOUNABE Olivier – DURIEUX Olivier – BUSSIERE Laurence – TEILLET Jean-François – MOUTTOU Emmanuelle - ROUSSEAU-GAY Eva – SEBA Hakim LESEC Jean-Louis - ROBERT Marinette – CHARRETTE Philippe – LEPRAT Monique – BEGASSAT Jean-Claude - DELAVAUD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude.

<u>Etaient représentés</u>: Mmes et Mrs JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie – LASNE Marie- BREUILLE Sylvie – MICHEL Carole – AIT BAHA Moustapha – PROGIN Nicole avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mmes et Mrs JACQUET Roger – TABARD Alain – BOUCHER Mireille – DURIEUX Olivier – DEMAY Françoise – LEMKHAYER Kamal – ROBERT Marinette.

<u>Etaient absents</u>: Mme TOURNEZIOT Amandine <u>Secrétaire de séance</u>: Mr TEILLET Jean-François

En exercice: 29 Présents: 21 Procurations: 7 Absent: 1 Votants: 28

### 1. - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité

# 2. - RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions et de l'engagement Professionnel)

Vu la note de synthèse énumérant l'ensemble des textes régissant l'instauration et l'application du RIFSEEP,

Vu la présentation par Madame la Responsable des Ressources Humaines sur les modalités du RIFSSEP, en appui de la notice distribuée sur table, retenues pour la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER,

Vu l'avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel sur le RIFSEEP au Comité Technique en date du 17 janvier 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission du Personnel du 22 janvier 2018,

Vu les avis émis au second comité technique sur le RIFSEEP en date du 25 Janvier 2018, à savoir :

- Sur l'attribution aux catégories A, B et C d'une part IFSE à 90 % et d'une part CIA à 10 %
  - Elus: 6 voix favorables
  - o Représentants du personnel : 5 voix défavorables
- Sur un versement mensuel du CIA :
  - Elus: 6 voix favorables
  - Représentants du personnel : 5 voix favorables

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans les conditions présentées dans la note de synthèse

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> février 2018.

#### Interventions:

Madame ROBERT demande si les 10 % du CIA seront retirés

Monsieur le Maire répond négativement

Monsieur CHARRETTE fait part qu'il n'a pas été destinataire des comptes-rendus des CTP et de la Commission du Personnel et aimerait savoir ce qui en est ressorti et si la proposition de l'IFSE à 90 % et du CIA à 10 % est maintenue.

<u>Madame la Responsable des RH</u> répond que compte tenu des réunions très proches les unes des autres et de la préparation des dossiers, elle n'a pas eu le temps matériel de les faire. Le projet de délibération présenté résume les décisions prises lors de ces réunions.

<u>Monsieur le Maire</u> relate le retard pris par les élus dans la prise de décision de l'instauration du RIFSEEP et qu'auparavant la variable (CIA) n'existait pas, mais maintenant il faut procéder à son application avant que d'autres textes plus restrictifs soient pris. Il précise que la situation la plus correcte pour les agents auraient été d'appliquer l'IFSE à 100 % avec une part variable de 10 % en plus, mais l'impacte budgétaire était trop importante.

Monsieur BEGASSAT explique qu'en temps que Président de la Communauté de Communes FERCHER il a été appelé à instaurer le RIFSEEP et qu'il a une autre vision que ST FLORENT car pour lui le CIA sera un encouragement, une récompense pour certains agents qui se verront redistribuer la part de ceux qui ne l'ont pas perçu, notamment à cause des arrêts maladie. Pour FERCHER, l'impact de la masse salariale est de 1.8 %. Il s'abstient sur le vote de la proposition de ST FLORENT.

Monsieur TABARD Le volume du régime indemnitaire actuel représente 465 000 € et le montant global du RIFSEEP sera maintenu à cette hauteur. FERCHER pénalise plus que la loi ne le prévoit.

Monsieur BEGASSAT précise que pour lui le CIA est un plus du régime indemnitaire actuel. Il rappelle que lorsqu'il était Maire en 2001, il avait instauré la suppression du régime indemnitaire en cas de congé de maladie et qu'il y avait eu une levée de boucliers des syndicats. Il fait part que les absences routinières pénalisent le bon fonctionnement des services et que par moment il y a rupture du service public face à la population. Il se questionne si le fait de passer certains services au privé ne serait pas judicieux.

<u>Monsieur DURIEUX</u> précise que FERCHER ne disposait pas de régime indemnitaire auparavant alors que ST FLORENT en avait un et qu'il n'était pas question de toucher aux acquis sociaux.

La différence avec FERCHER est que si l'agent ne fait pas son travail, les autres agents se verront distribuer sa part.

Monsieur CHARRETTE informe qu'il s'abstiendra pour le vote.

Monsieur MILLOT MAYSOUNABE prend l'exemple d'une prime à 200 € avec un CIA de 20 € si le travail n'est pas ou mal accompli, il sera diminué de 10 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé que le montant indemnitaire hors prime annuelle de l'année 2017 perçu par chaque agent au titre des primes et indemnités liées aux fonctions exercées ou au grade détenu est conservé au titre du cumul IFSE + CIA 2018 proratisé sur 11 mois et que les évaluations se tiendront en Novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, par 19 voix pour et 9 abstentions, la mise en œuvre du RIFSEEP dans les conditions énumérées à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 1er Février 2018

Le Secrétaire de séance,